Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212200034-20251211-2025_33_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Date de convocation :
4 décembre 2025

COMMUNE D'AUCALEUC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025

Membres :
- En exercice : 13
- **Présents : 11**
- **Votants : 13**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe OLLIVIER, Maire.

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Olivier MORRY, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Samuel VERITÉ.

Absents représentés : Grégoire COURTOIS ayant donné pouvoir à Pascal RENAUDIN
Valérie GALLAND ayant donné pouvoir à Elisabeth MATHIEU

Secrétaire de séance : Jacques CHEVÉ

Délibération n°2025-33

Budget communal 2025 : décision modificative n°2

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, informe l'assemblée que la commission « cadre de vie » réunie le 3 décembre 2025 propose que la nouvelle structure de jeux de l'école soit, pour des raisons de conformités, installée par l'entreprise MEFRAN COLLECTIVITÉ (fournisseur de la structure). Le coût de cette pose est de 3 436, 80 € TTC.

Ainsi, il convient de prévoir les crédits budgétaires d'investissement correspondant et donc de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Opération *(pour information)*	Article	
21	94 – Ecole / Garderie / Cantine	**2188** – Autres immobilisations corporelles	**+ 3 500, 00 €**
21	125 - Voirie	**2151** – Réseaux de voirie	**- 3 500, 00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la décision modificative n° 2 du budget communal telle que présentée ci-avant.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Pour copie conforme, le 17 décembre 2025,
Le Maire,
Christophe OLLIVIER,

Le secrétaire de séance,
Jacques CHEVÉ